

# Centre Hospitalier Sainte-Marie - Nice

Réhabilitation du centre hospitalier  
à Nice (06)

## DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Avant-Propos .....   | 3  |
| Partie 1 : Localisation du projet et méthodologie .....                          | 3  |
| 1. Présentation du secteur d'étude et du périmètre d'étude .....                 | 3  |
| 2. Méthodologie.....   | 6  |
| 2.1. Recueil préliminaire d'informations .....                                   | 6  |
| 2.2. Investigations de terrain.....  | 6  |
| Partie 2 : Étude sur la faune et la flore en milieu urbain .....                 | 8  |
| 1. Législation relative au statut de protection des espèces.....                 | 8  |
| 2. Périmètres de protection et de sensibilité .....                              | 11 |
| 3. Résultats des observations de terrain.....                                    | 17 |
| 3.1. La flore .....  | 17 |
| 3.2. Faune.....  | 19 |
| 3.3. Habitats naturels.....  | 21 |
| 4. Continuités écologiques .....   | 29 |
| 5. Identification des enjeux .....   | 30 |
| Partie 3 : Préconisations de mesures en vue de préserver le milieu naturel ..... | 31 |
| Mesures limitant les impacts sur la faune.....                                   | 31 |

## TABLE DES FIGURES

|  |    |
|--|----|
| Figure 1 : Carte de localisation générale du secteur d'étude (Source : Géoportail) ..... | 4  |
| Figure 2 : Vue aérienne et délimitation du périmètre d'étude .....                       | 5  |
| Figure 3 : Localisation des zones humides.....   | 12 |
| Figure 4 : Réseau Natura 2000.....   | 14 |
| Figure 5 : Périmètres ZNIEFF .....   | 16 |
| Figure 6 : Localisation des arbres plantés.....  | 18 |
| Figure 7 : Localisation des habitats naturels et anthropisés .....                       | 28 |
| Figure 8 : Continuités écologiques du SRCE .....   | 29 |
| Figure 9 : Orientation du flux lumineux .....  | 35 |
| Figure 10 : Catadioptrés .....   | 36 |

### AUTEURS :

TINEETUDE INGENIERIE  
30 Chemin de Saint-Pierre  
06620 LE BAR-SUR-LOUP  
Tel : 09 84 49 22 00  
Port : 06 84 75 62 01  
Fax : 09 89 49 22 00

Mail : [contact@tineetude-ingenierie.fr](mailto:contact@tineetude-ingenierie.fr)  
Chef de projet : VENAT –BONNOUVRIER Séverine

---

## AVANT-PROPOS

---

Le Centre Hospitalier Sainte-Marie (CHST), Maître d'Ouvrage, souhaite réhabiliter l'ensemble des bâtiments hospitaliers ainsi que des espaces verts.

Dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas au titre des articles L122-1 et suivants du code de l'environnement, un diagnostic environnemental a été réalisé sur le secteur du projet relatif au périmètre qui sera réaménagé, en vue d'identifier les principaux enjeux sur l'environnement urbain.

>Les thématiques abordées faisant l'objet d'une étude spécifique au titre des enjeux évalués sur le secteur d'étude sont :

- \*La faune et la flore en milieu urbain,
- \*Les habitats naturels et anthropisés,
- \*Les continuités écologiques

---

## PARTIE 1 : LOCALISATION DU PROJET ET METHODOLOGIE

---

### 1. PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE ET DU PERIMETRE D'ETUDE

---

Le secteur d'étude se situe sur la commune de Nice, au sein du quartier de la Baume, à proximité de l'échangeur A8/ Nice Est et au Nord de l'Hôpital Pasteur.

La parcelle concernée est : n° HL 19-20-21-22-23-24-57-75-76-77 – HE 211-215-218

Le périmètre d'étude correspond à l'emprise actuelle du centre hospitalier (bâtiments, voiries, places de stationnements et espaces verts).

Ce périmètre se délimite par :

- le mur d'enceinte faisant la limite sud-est le long de l'avenue Joseph Raybaud,
- aux restanques situées au nord de la parcelle HL57,
- l'entrée du vallon venant du viaduc de l'autoroute A8,
- le surplomb du viaduc de la Banquière au nord.

Les cartes ci-après localisent ce secteur d'étude à l'échelle de la commune de Nice.

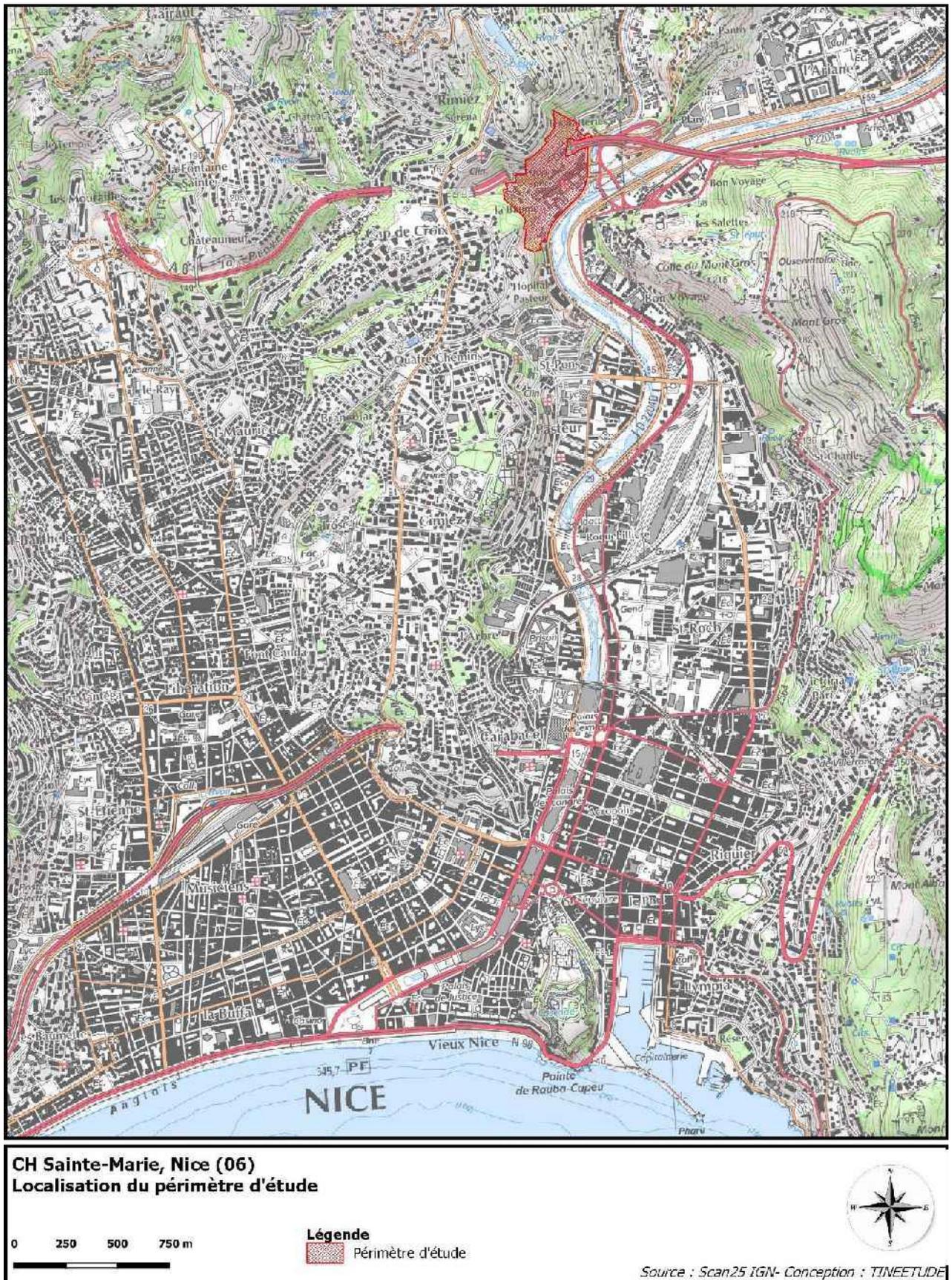


Figure 1 : Carte de localisation générale du secteur d'étude (Source : Géoportail)

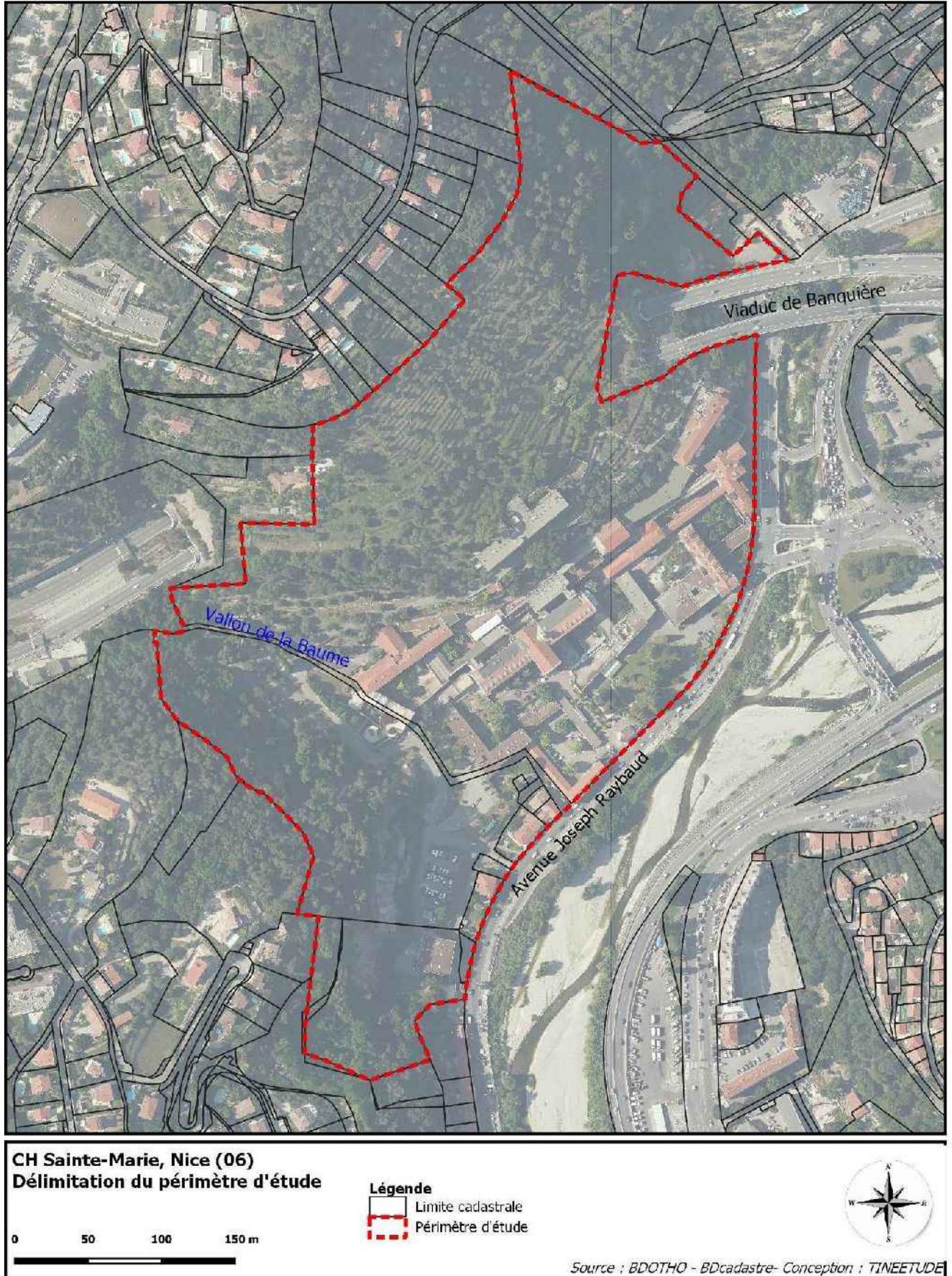


Figure 2 : Vue aérienne et délimitation du périmètre d'étude

## 2. METHODOLOGIE

### 2.1. Recueil préliminaire d'informations

Les travaux préparatoires à la campagne de terrain ont consisté, tout d'abord, à consulter les différentes études, inventaires et cartographies concernant directement le périmètre d'étude. Cette étude bibliographique préliminaire a permis de prendre connaissance et de localiser les enjeux répertoriés sur l'aire d'étude : habitats naturels et espèces susceptibles d'être rencontrés, périmètres de protection réglementaires et contractuels (Natura 2000, Parc National, DOCOB, etc.), périmètres d'inventaires (ZNIEFF), et tout autre enjeu répertorié.

Les données bibliographiques collectées et les organismes contactés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous, en fonction des différentes thématiques de l'état initial de l'environnement :

| Thématique de l'environnement  |  | Sources bibliographiques<br>Organismes contactés  |
|--------------------------------|--|---|
| Présentation de l'aire d'étude | Situation géographique                           | - Carte IGN au 1/25 000 ;<br>- Géoportail ;   |
|                                | Etudes antérieures                               | - Demande au cas par cas Projet de réhabilitation du Centre Hospitalier de Sainte-Marie<br>- Etude d'avant-projet Réhabilitation du Centre Hospitalier de Sainte-Marie                  |
| Milieu naturel                 | Périmètres d'intérêt écologique                  | - FSD, Cahiers d'habitat Natura 2000 ;<br>- Document d'Objectifs des sites<br>- Fiches ZNIEFF - DREAL PACA.   |
|                                | Habitats, faune, flore et équilibres biologiques | - Faune-Paca ;<br>- Silene Faune - DREAL PACA ;<br>- Silene Flore - DREAL PACA ;<br>- INPN (données communales, protection et écologie par espèce, liste et livre rouge) ;<br>- IFN V2. |

### 2.2. Investigations de terrain

Les prospections de terrain ont pour but d'acquérir des données naturalistes pour affiner, compléter et actualiser les données préalablement récoltées. Elles permettent d'obtenir une bonne connaissance du milieu naturel, préalablement au démarrage des travaux et d'identifier les éventuels enjeux sur la biodiversité.

#### 2.2.1. Périmètre de prospection

Les prospections de terrain ont été conduites sur l'ensemble des parcelles délimitant le périmètre d'étude.

#### 2.2.2. Protocole

Le périmètre d'étude a été parcouru lors d'une visite de terrain (cf. tableau ci-dessous) :

| Observateur    | Date       | Groupes observés                | Conditions météorologiques |
|----------------|------------|---------------------------------|----------------------------|
| Séverine VENAT | 27/05/2020 | Faune et flore en milieu urbain | Temps ensoleillé – T 21°C  |

Les visites de terrains consistent en :

- La prise de clichés photographiques du paysage perçu depuis les zones fréquentées au sein et aux abords de l'aire d'étude (perception proche et lointaine) ;
- La réalisation de croquis et de vue en plan schématiques permettant la description des éléments identifiés sur site (habitats naturels, type d'emprise, localisation de bâti, situation des voies de déplacement et des réseaux aériens, localisation et description du réseau hydrographique, localisation d'éléments particuliers observés, etc.) ;
- La détermination et la localisation des espèces contactées. La faune a été étudiée par des observations directes, des relevés d'indices de présence, etc. Les espèces floristiques observées ont été inventoriées et regroupées par grandes unités de végétation. Ce relevé botanique a permis de réaliser une cartographie et une description analytique des communautés végétales observées. Une attention particulière a été menée sur la localisation des vieux arbres ayant un intérêt écologique et paysager.

Les prospections faune ont été axées sur la recherche d'espèces "patrimoniales" à protéger. La mise en évidence du caractère patrimonial des espèces repose sur plusieurs sources :

- les annexes des Directives communautaires "Habitats" (92/43/CEE) et "Oiseaux" (2009/147/CE) qui déterminent les espèces d'intérêt communautaire ;
- les listes réglementaires nationales et régionales de protection des espèces ;
- la réglementation préfectorale du Var ;
- la liste rouge UICN des espèces menacées en France ;
- la liste des espèces déterminantes des ZNIEFF.

Les habitats naturels et les espèces à enjeux (espèces protégées, espèces déterminantes de ZNIEFF et espèces menacées) observés dans la zone d'étude ont été géo-localisées par un pointage sur photo aérienne.

---

## PARTIE 2 : ÉTUDE SUR LA FAUNE ET LA FLORE EN MILIEU URBAIN

---

L'étude écologique du milieu naturel correspond à un relevé de la faune et flore urbaines au sein du périmètre d'étude défini en début de dossier.

L'objectif de cette étude est de déterminer les espèces faunistiques et floristiques avérées et potentielles sur ce secteur d'emprise. Ce relevé partiel indique les enjeux sur la biodiversité.

La présentation des résultats des relevés est indiquée ci-dessous pour chaque taxon considéré. Les espèces recensées ont été recherchées au sein du périmètre d'étude relatif à l'emprise probable du projet d'aménagement de l'îlot de la Capelette.

### 1. LEGISLATION RELATIVE AU STATUT DE PROTECTION DES ESPECES

---

La protection de la flore et de la faune est inscrite dans un ensemble de textes de loi, directives européennes et conventions, ayant une portée internationale à départementale.

#### LES ENGAGEMENT INTERNATIONAUX

---

■ La Convention de Berne (1979) vise à assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels en Europe, et protéger les espèces migratrices menacées d'extinction.

- L'annexe I fixe une liste d'espèces de flore sauvage que les Etats signataires doivent protéger. Sont interdits : la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel de ces plantes.

- L'annexe III liste les espèces dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.

■ La Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » (1992), plus communément appelée Directive Habitats, a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- L'annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

- L'annexe II contient une liste des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire pour la désignation des mêmes ZSC.

- L'annexe IV regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

- L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation est susceptible de faire l'objet de mesures de gestion.

## LA REGLEMENTATION FRANCAISE

---

La réglementation relative à la protection de la flore sauvage repose principalement sur le régime de protection stricte défini par l'article L.411-1 du code de l'environnement (réglementation dite "espèces protégées" qui interdit certaines activités), et sur le régime d'autorisation défini par l'article L.412-1 du code de l'environnement (réglementation dite "cueillette" qui concerne de nombreuses espèces régulièrement récoltées pour divers usages).

### ■ La protection stricte ou réglementation espèces protégées

Les espèces protégées sont définies par arrêtés ministériels. Il existe un arrêté portant sur la liste des espèces protégées pour l'ensemble du territoire français (arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié). Cet arrêté distingue deux listes d'espèces : l'annexe I identifie une liste d'espèces strictement protégée, l'annexe II concerne les espèces dont certaines activités sont interdites, d'autres étant soumises à autorisation.

La liste nationale est complétée par l'arrêté ministériel du 9 mai 1994 qui fixe la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet arrêté identifie les espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement sont interdits en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (article 1<sup>er</sup>) et sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône (article 5).

### ■ Le régime d'autorisation

L'arrêté préfectoral du 20 août 1990 régit la cueillette de certaines espèces végétales protégées dans les Bouches-du-Rhône :

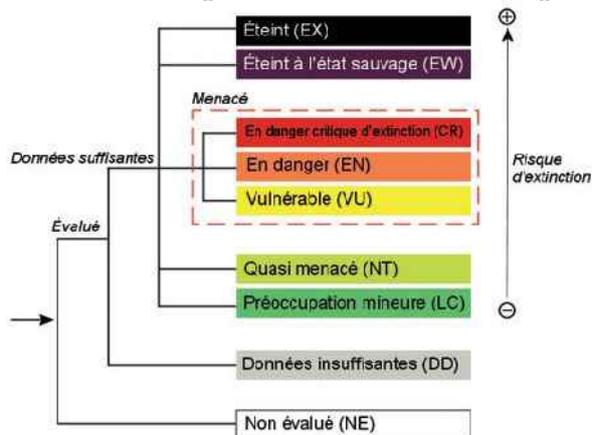
- L'article 1 liste les espèces dont le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux sont interdits,
- L'article 2 liste les espèces dont la cession à titre gratuit ou onéreux sont interdits.

## LIVRES ROUGES ET LISTES ROUGES

Les livres rouges et les listes rouges visent à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle d'un territoire. Ils n'ont pas de rôle réglementaire.

- La Liste Rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de nombreuses espèces et sous-espèces.
- En France, des livres rouges ont également été publiés, en s'inspirant des critères définis par l'UICN. Ces ouvrages sont devenus des outils de référence pour apprécier l'état de santé des espèces au niveau national.

Structure des catégories des listes et livres rouges :



## LES ESPECES ET HABITATS DETERMINANTS

Des listes régionales d'espèces et d'habitats naturels dits "déterminants" sont validées par le CSRPN, puis transmises au MNHN. La présence d'espèces ou/et d'habitats déterminants justifie la délimitation d'une ZNIEFF.

Sont considérés comme déterminants :

- les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) ou extraites de " livres rouges " publiés sur le plan national, régional, voire départemental,
- la plupart des espèces protégées sur le plan national ou régional, ainsi que des espèces et habitats faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales, dès lors qu'ils présentent un intérêt patrimonial réel dans le cadre national et régional, d'autres espèces et habitats à intérêt patrimonial régional (localisation en limite d'aire de répartition, stations disjointes, stations particulièrement exceptionnelles par leurs effectifs, leur étendue ou leur état de conservation...).

## 2. PERIMETRES DE PROTECTION ET DE SENSIBILITE

Le périmètre d'étude se situe en dehors :

\*Des zones humides mais à proximité de la zone humide et cours d'eau identifiés au sein du département.

\*du réseau Natura 2000 mais à proximité du site ZSC Corniche de la Riviera.

\*des périmètres ZNIEFF de type 1 et 2

Le périmètre d'étude comprend une partie de zone humide :

\*relative au cours d'eau de la Banquière.

Les zones humides

Les zones humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales, etc.) sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol. Cette position d'interface leur confère un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux. Elles contribuent donc à la gestion de la ressource en eau. Il s'y développe également une faune et une flore spécifique, adaptées aux conditions particulières de ces milieux, notamment de nombreuses espèces rares ou menacées. Cependant, ces milieux sont fragiles et sont en régression en France et en PACA.

L'inventaire du Conseil Général des Alpes-Maritimes (CG06) a permis de répertorier de nombreuses zones humides sur le département.

Il importe de préserver les zones humides de la zone d'étude en y excluant tout aménagement ou construction (y compris toute opération de remblai ou déblai).

A noter que la délimitation de la zone de la Banquière sur la carte IGN a un léger décalage avec la réalité. En effet cette zone correspond sur le terrain au mur d'enceinte du périmètre du centre hospitalier et à la voirie d'accès située à l'entrée Nord du centre.



La carte ci-après présente le réseau des zones humides sur le territoire :

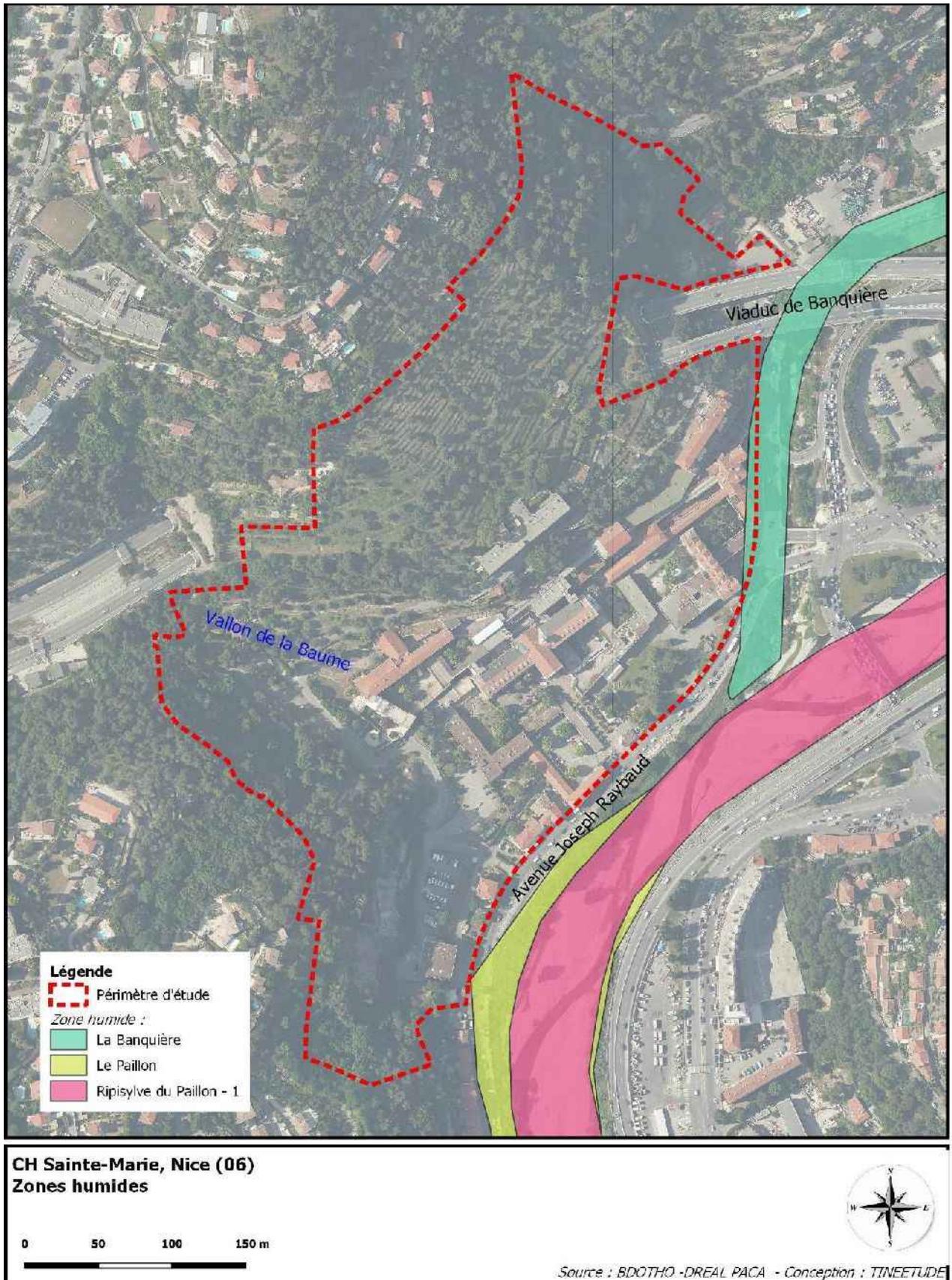


Figure 3 : Localisation des zones humides

## Réseau Natura 2000

La démarche Natura 2000 vise à créer au niveau européen un réseau de sites afin de préserver la diversité du patrimoine biologique. Ce réseau Natura 2000 a pour objet de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Il est mis en place en application de deux directives :

- La "directive Habitat" n° 92/43/CEE impose la délimitation de zones de conservation des habitats naturels représentatifs d'écosystèmes spécifiques à chaque région biogéographique. Les sites désignés au titre de la directive Habitats sont des zones spéciales de conservation (ZSC) ; avant leur désignation, ils sont appelés sites d'importance communautaire (SIC).
- la "directive Oiseaux" n° 79/409/CEE impose la délimitation de zones destinées à la nidification d'oiseaux sauvages menacés d'extinction. Les sites désignés au titre de la directive Oiseaux sont des zones de protection spéciale (ZPS) ; avant leur désignation officielle, ils sont appelés zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Concernant les secteurs à l'étude, aucun site Natura 2000 ne se situe au sein du périmètre d'étude.

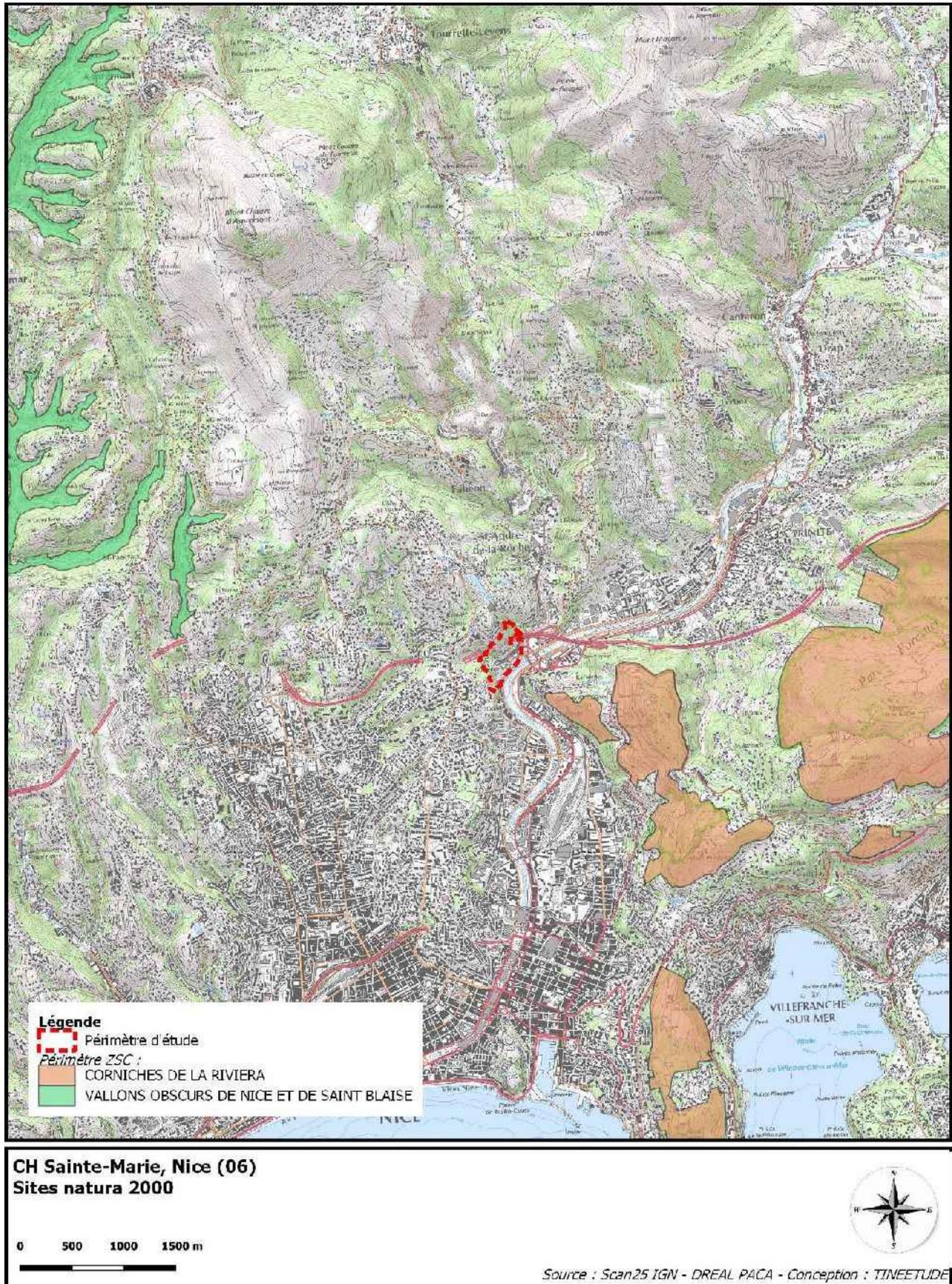


Figure 4 : Réseau Natura 2000

## Périmètre ZNIEFF

### Definition de la ZNIEFF :

Une ZNIEFF est une Zone Naturelle présentant un Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national pour le compte du Ministère de l'Environnement. C'est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- les ZNIEFF de type II, qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Une ZNIEFF de type I peut être incluse dans une ZNIEFF de type II.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection réglementaire. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le périmètre d'étude se situe en dehors des périmètres ZNIEFF.

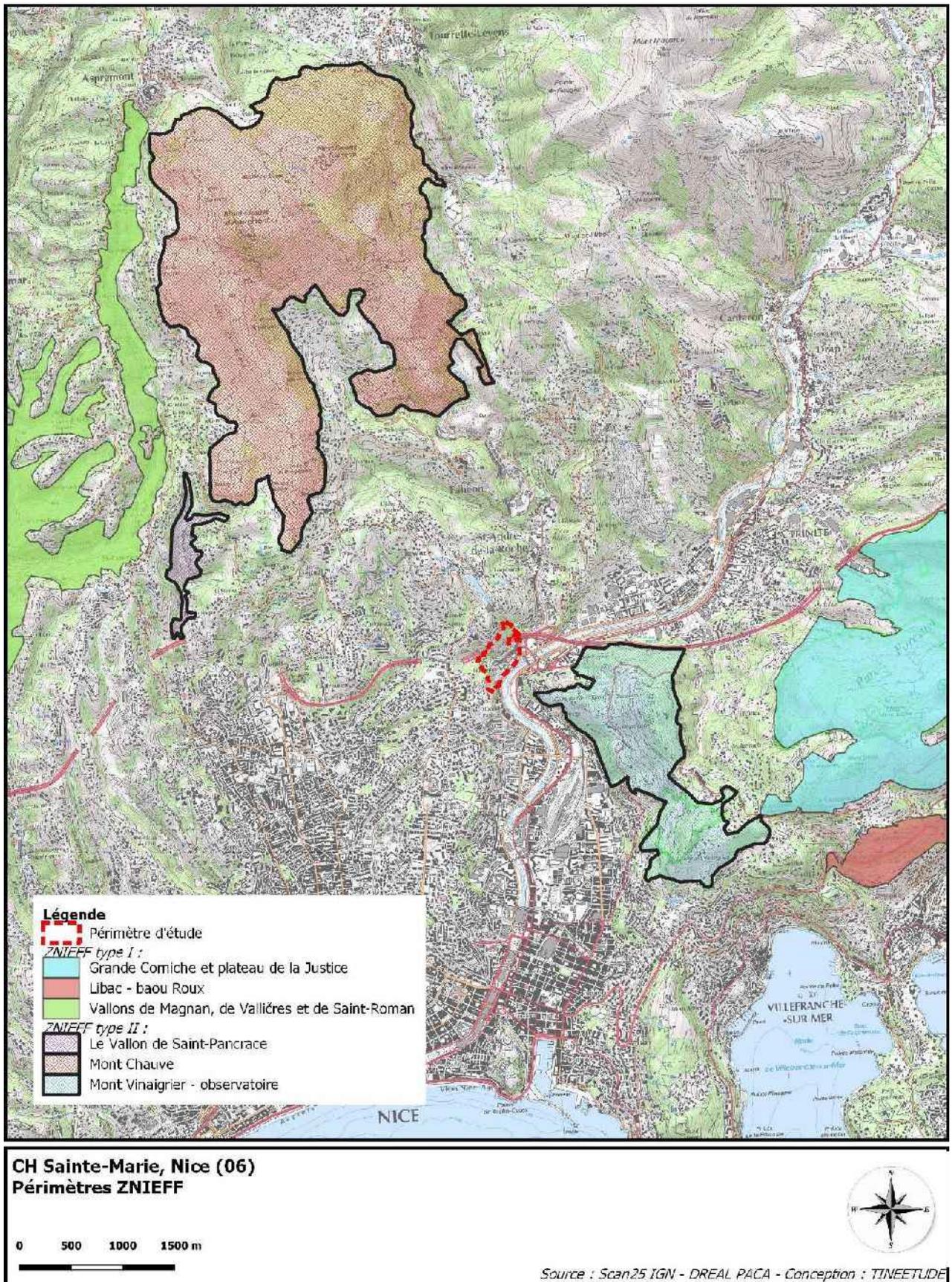


Figure 5 : Périmètres ZNIEFF

### 3. RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN

#### 3.1. La flore

Sur le secteur d'étude, lors des visites de terrain, le cortège floristique qui a été observé est présenté dans le tableau suivant :

| Taxonomie   |                               | Statut |        |       |                    |                     |                      |                 |                   |        |   |
|---|-------------------------------|--------|--------|-------|--------------------|---------------------|----------------------|-----------------|-------------------|--------|---|
| Nom scientifique                                  | Nom vernaculaire              | LR     |        |       | Directive habitats | Convention de Berne | Protection nationale | Protection PACA | Règlementation 06 | ZNIEFF |   |
|   |                               | France | Europe | Monde |                    |                     |                      |                 |                   |        |   |
| Acanthus mollis                                   | Acanthe à feuilles molles     | LC     | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Agapanthus spp.                                   | Agapanthe                     | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Arisarum vulgare                                  | Arisarum vulgaire             | LC     | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Arundo donax L.                                   | Canne de Provence             | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Asphodelus macrocarpus Parl., 1857                | Asphodèle de Villars          | LC     | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Bougainvillea x buttiana Holtum & Standl., 1944   | Bougainvillier rouge          | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Calocedrus decurrens (Torr.) Florin, 1956         | Cèdre blanc                   | -      | -      | LC    | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Castanea sativa Mill., 1768                       | Châtaignier                   | LC     | LC     | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Celtis australis L., 1753                         | Micocoulier de Provence       | -      | LC     | LC    | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Cichorium calvum Sch.Bip. ex Asch., 1867          | Chicorée                      | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Citrus sinensis (L.) Osbeck, 1765                 | Oranger                       | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Convolvulus arvensis L.                           | Liseron des champs            | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) esp.    | Herbe de la pampa<br>Palmiers | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Eucalyptus x trabutii Vilm. ex Trab., 1917        | Eucalyptus                    | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Ficus carica L., 1753                             | Figuier commune               | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Hedera helix L., 1753                             | Lierre                        | -      | LC     | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Hypericum hyssopifolium Chaix                     | Millepertuis                  | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Jasminum sp.                                      | Jasmin                        | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Ligustrum lucidum W.T.Aiton, 1810                 | Troène luisant                | LC     | LC     | NA    | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Magnolia grandiflora L., 1759                     | Magnolia à grandes feuilles   | -      | -      | LC    | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Morus kagayamae Koidz., 1915                      | Mûrier platane                | NA     | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Nerium oleander L., 1753                          | Laurier-Rose                  | EN     | LC     | LC    | -                  | -                   | Art.2-3              | -               | -                 | -      | - |
| Olea europaea                                     | Olivier d'Europe              | -      | DD     | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Paragymnopteris marantae (L.) K.H.Shing, 1994     | Cheilanthes de Maranta        | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | Art. 1          | -                 | -      | D |
| Pinus pinaster Aiton, 1789                        | Pin maritime                  | -      | LC     | LC    | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Plantago lanceolata L.                            | Plantain lancéolé             | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770       | Platane d'Espagne             | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Pyracantha angustifolia                           | Pyracantas                    | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Ranunculus bulbosus                               | Renoncule bulbeuse            | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Robinia pseudoacacia L., 1753                     | Robinier faux-acacia          | -      | -      | LC    | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Rubus axillaris Lej., 1831                        | Ronce                         | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Salvia officinalis L.                             | Sauge officinale              | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Silene vulgaris                                   | Silène enflée                 | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Taraxacum aberrans Hagend., Soest & Zevenb., 1974 | Pissenlit                     | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Tilia cordata Mill., 1768                         | Tilleul à petites feuilles    | LC     | LC     | LC    | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Urospermum dalechampii (L.) Scop. ex F.W.Schmidt  | Urosperme de Déléchamps       | -      | -      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Veronica chamaedrys L., 1753                      | Véronique petit chène         | -      | #      | -     | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |
| Vicia sativa                                      | Vesce cultivée                | LC     | LC     | EN    | -                  | -                   | -                    | -               | -                 | -      | - |

Légende :

EX : Eteinte au niveau mond  
EW : Eteinte à l'état sauvage  
RE : Disparue de métropole  
CR : En danger critique  
EN : En danger  
VU : Vulnérable  
NT : Quasi menacée  
LC : Préoccupation mineure  
DD : Données insuffisantes

Sur l'ensemble du périmètre d'étude aucune espèce protégée n'a été répertoriée. Les espèces floristiques herbacées relevées sont soit des espèces communes pionnières des espaces en friches et des milieux urbains, soit des espèces plantées horticoles.

Les espèces arbustives sont des essences plantées d'ornement généralement exotiques mais de grands arbres comme les platanes ou les tilleuls sont à valeur écologique remarquables au vu de leur potentiel à habitats pour les chiroptères.

La carte ci-dessous localise les principales essences plantées.

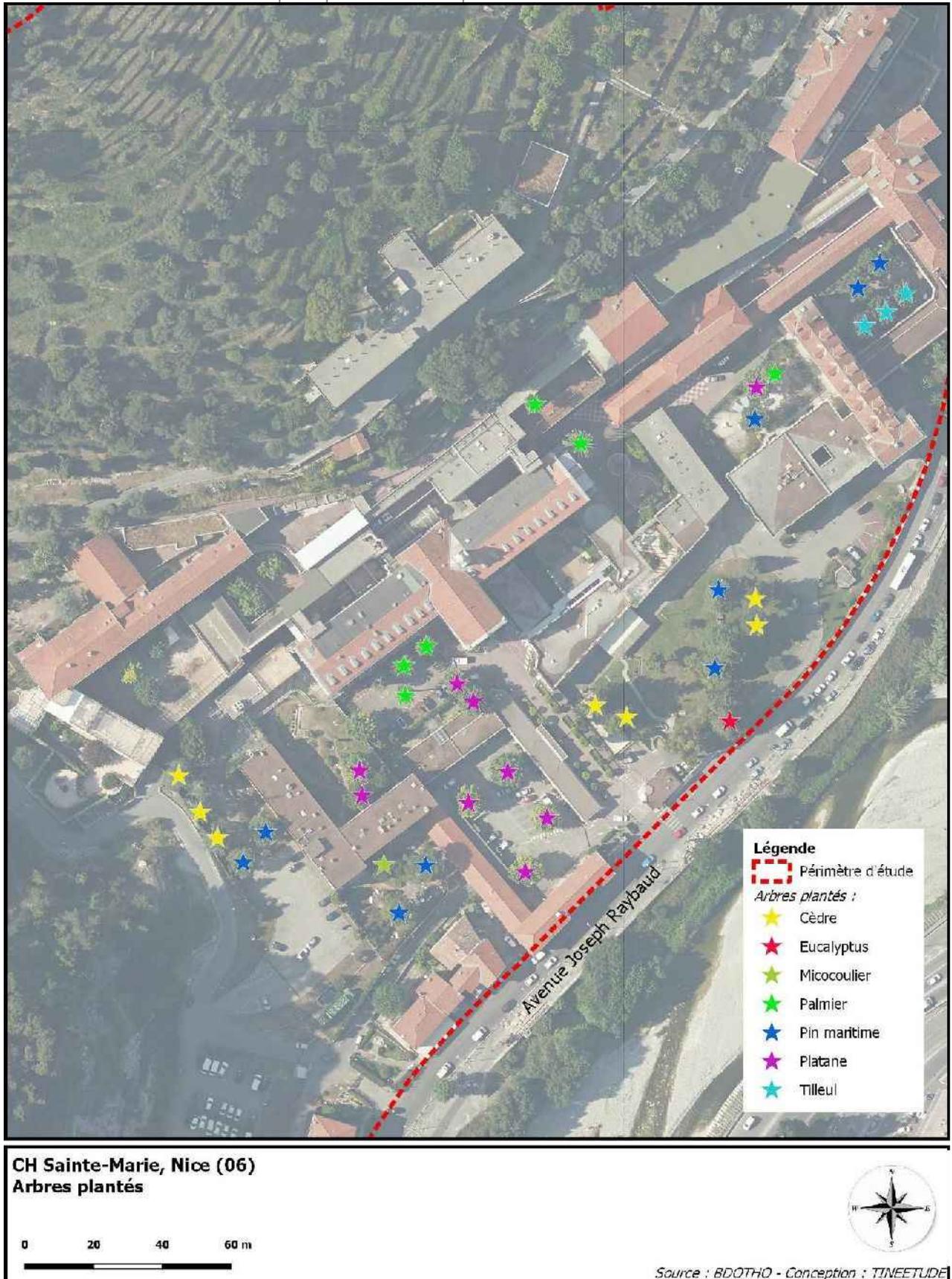


Figure 6 : Localisation des arbres plantés

### 3.2. Faune

Les données recueillies dans les bases de données Faune-Paca, SILENE Faune Flore et INPN, permettent de dresser un aperçu des espèces animales présentes sur le territoire étudié. Les taxons protégés inventoriés ainsi que leurs statuts de protection sont listés dans les tableaux ci-dessous dont voici la légende :

| Légende :   |  | Abréviations : |         |
|---|--|----------------|---------|
| <b>Espèce menacée de disparition en métropole :</b> |  | An. :          | Annexe  |
| <b>CR</b>   | En danger critique   | Art. :         | Article |
| <b>EN</b>   | En danger  |                |         |
| <b>VU</b>   | Vulnérable   |                |         |
| <b>Autres catégories :</b>                          |  |                |         |
| <b>NT</b>   | Quasi menacée  |                |         |
|   | (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) |                |         |
| <b>LC</b>   | Préoccupation mineure  |                |         |
|   | (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)   |                |         |
| <b>DD</b>   | Données insuffisantes  |                |         |
|   | (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)  |                |         |
| <b>NA</b>   | Non applicable   |                |         |
|   | (espèce non soumise à évaluation)  |                |         |

#### Les reptiles et amphibiens

La plupart des amphibiens et reptiles recensés sur le territoire de Marseille sont des espèces relativement communes. Elles sont protégées par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. L'article 2 de cet arrêté interdit la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Il convient donc de préserver les divers points d'eau (cours d'eaux, mares, bassins, etc.) favorables aux amphibiens, ainsi que les habitats naturels occupés par les reptiles.

Les reptiles présents sur la parcelle sont essentiellement des Lézards, espèces communes en milieu urbain et au sein de friches industrielles.

| Taxonomie        |                      | Statut de protection |                      |                    |                      |                     |
|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|---------------------|
| Nom scientifique | Nom vernaculaire     | Livre Rouge Mondial  | Livre Rouge National | Directive habitats | Protection Nationale | Convention de Berne |
| Lacerta agilis   | Lézard des souches   | LC                   | NT                   | An.IV              | Art. 2               | An II-III           |
| Podarcis muralis | Lézard des murailles | LC                   | LC                   | An. IV             | Art. 2               | An. II              |

Aucune zone humide en tant que telle n'a été répertoriée sur le secteur. Il n'y a donc pas d'amphibiens sur la parcelle.

#### Le Lézard des murailles (Podarcis muralis)

**Description** : Cette espèce peut être confondue avec les trois espèces de lézards des Pyrénées, toutes rares et localisées, ou plus souvent avec le Lézard vivipare et le Lézard catalan, toutes deux beaucoup plus communes et répandues. Mais c'est avec le Lézard catalan que le risque de confusion est le plus élevé. La présence d'une tache noire au niveau de l'épaule caractérise en général le Lézard des murailles.

**Répartition** : Pourtour méditerranéen et Corse.



S. VENAT, juillet 2019 @Menton

## Les mammifères

Plusieurs espèces de mammifères fréquentent le périmètre d'étude. La plupart de ces espèces sont communes dont le Rat noir (*Rattus rattus*), le Rat Surmulot (*Rattus norvegicus*), le Loir gris (*Glis glis*). Ces animaux possèdent une grande faculté d'adaptation aux conditions du milieu dans lequel ils vivent.

Les secteurs urbanisés ou encore présentant des arbres à cavités peuvent être fréquentés par les Chiroptères. Ces secteurs sont essentiellement situés au niveau des abris sous-toitures, des cavités dans des vieux platanes ou d'autres feuillus (Tilleuls) qui présentant des fentes.



Fenêtres de toit avec cavités (fentes)



Vieux platane à cavités

La plupart des espèces de Chiroptères sont à l'heure actuelle en déclin dans toute l'Europe. La faiblesse de leur reproduction, le manque de moyens de défense pendant une grande partie de l'année ainsi que leur grande sensibilité au dérangement, en font des animaux particulièrement vulnérables à diverses menaces. Toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont intégralement protégées par l'Arrêté Ministériel du 17 Avril 1981 relatif à la loi de protection de l'environnement de 1976. Les chiroptères, étant très sensibles à l'altération des continuités écologiques, il convient de préserver les éventuels sites de reproduction et zones de chasse qui peuvent être inféodés à des bâtiments, des ouvrages, des cavités souterraines, des arbres, ainsi qu'à des espaces ouverts et végétalisés.

## Les oiseaux

Les espèces avifauniques présentes sur le site sont des espèces inféodées aux espaces urbains et maritimes :

| Taxonomie                         |                        | Statut de protection |             |            |            |                              |                     |                    |        |  |
|-----------------------------------|------------------------|----------------------|-------------|------------|------------|------------------------------|---------------------|--------------------|--------|--|
| Nom scientifique                  | Nom vernaculaire       | Livre Rouge Mondial  | LR National |            |            | Directive oiseaux Nationales | Convention de Berne | Convention de Bonn |        |  |
|                                   |                        |                      | Nicheurs    | Hivernants | De passage |                              |                     |                    |        |  |
| Accipitriformes                   |                        |                      |             |            |            |                              |                     |                    |        |  |
| <i>Milvus migrans</i>             | Milan noir             | LC                   | LC          | -          | NA         | An. I                        | Art. 3              | -                  | An. II |  |
| Passeriformes                     |                        |                      |             |            |            |                              |                     |                    |        |  |
| <i>Aegithalos caudatus</i>        | Mésange à longue queue | LC                   | LC          | -          | NA         | -                            | Art. 3              | An. III            | -      |  |
| <i>Certhia brachydactyla</i>      | Grimpereau des jardins | LC                   | LC          | -          | -          | -                            | Art. 3              | An. II             | -      |  |
| <i>Delichon urbicum</i>           | Hirondelle de fenêtre  | -                    | -           | -          | -          | -                            | Art. 3              | An. II             | -      |  |
| <i>Erithacus rubecula</i>         | Rougegorge familier    | LC                   | LC          | NA         | NA         | -                            | Art. 3              | An. II             | -      |  |
| <i>Motacilla alba</i>             | Bergeronnette grise    | LC                   | LC          | NA         | -          | -                            | Art. 3              | An. II             | -      |  |
| <i>Parus major</i>                | Mésange charbonnière   | LC                   | LC          | NA         | NA         | -                            | Art. 3              | An. II             | -      |  |
| <i>Passer domesticus</i>          | Moineau domestique     | LC                   | LC          | NA         | NA         | -                            | Art. 3              | -                  | -      |  |
| <i>Pica pica</i>                  | Pie bavarde            | LC                   | LC          | -          | -          | An. II/2                     | -                   | -                  | -      |  |
| <i>Turdus merula</i>              | Merle noir             | LC                   | LC          | NA         | NA         | An. II/2                     | -                   | An. III            | -      |  |
| Columbiformes                     |                        |                      |             |            |            |                              |                     |                    |        |  |
| <i>Columba palumbus</i>           | Pigeon ramier          | LC                   | LC          | LC         | NA         | III/1, III/1                 | -                   | -                  | -      |  |
| <i>Streptopelia decaocto</i>      | Tourterelle turque     | LC                   | LC          | -          | NA         | An. II/2                     | -                   | An. II             | -      |  |
| Apodiformes                       |                        |                      |             |            |            |                              |                     |                    |        |  |
| <i>Apus apus</i>                  | Martinet noir          | LC                   | LC          | -          | DD         | -                            | Art. 3              | An. II             | -      |  |
| Charadriiformes                   |                        |                      |             |            |            |                              |                     |                    |        |  |
| <i>Chroicocephalus ridibundus</i> | Mouette rieuse         | LC                   | LC          | LC         | NA         | An. II/2                     | Art. 3              | An. III            | -      |  |
| <i>Larus michahellis</i>          | Goéland leucophée      | LC                   | NT          | NA         | NA         |                              | Art. 3              | An. III            | -      |  |

### 3.3. Habitats naturels

Cette partie concerne uniquement les enjeux liés aux habitats en tant que tels. Le périmètre d'étude est hétérogène et correspond à la fois à un secteur anthropisé construit avec des espaces verts d'ornement enclavé entre les bâtiments et des espaces naturels situés sur le pourtour des espaces construits.

#### 1 - Allée d'arbres en pot

Localisation :



Descriptif :

Cet habitat est entièrement créé et anthropisé. Il est représenté par un alignement d'arbres en pot à l'entrée du périmètre

Intérêt écologique :

Aucun



## 2- Arbres plantés

### Localisation :



### Descriptif :

Cet habitat est entièrement créé et anthropisé. Il est représenté par des plantations d'arbres essentiellement des platanes, tilleuls, pins maritimes.

### Intérêt écologique :

Seuls les platanes et les tilleuls renferment des cavités favorables aux chiroptères.



### 3- Falaises calcaires

#### Localisation :



#### Descriptif :

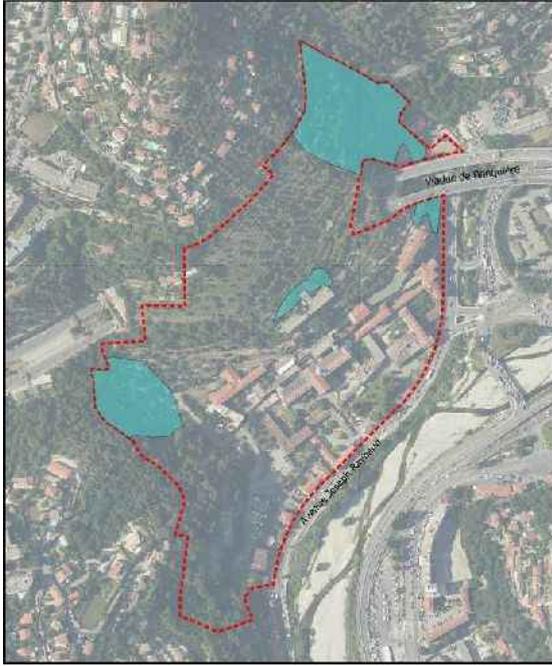
Cet habitat est naturel et correspond aux falaises en surplomb du périmètre d'étude présentant des espèces méditerranéennes essentiellement pionnières.

#### Intérêt écologique :

Modéré au vu des habitats à reptiles et du caractère naturel.

#### 4- Forêt mixte de pins et de feuillus

##### Localisation :



##### Descriptif :

Cet habitat est naturel et correspond aux espaces n'ayant pas subis de perturbation. Les pins et feuillus à feuilles caduques sont les principales essences implantées dans ces milieux. Le vallon de la Baume est caractéristique de cet habitat.

##### Intérêt écologique :

Fort au vu des milieux denses forestiers favorables aux oiseaux, aux reptiles et aux chiroptères, ainsi qu'aux petits mammifères terrestres.



## 5- Par cet jardins

### Localisation :



### Descriptif :

Cet habitat est entièrement créé et anthropisé. Il est représenté par des pelouses et des plantations de grands arbres tiges.

### Intérêt écologique :

Modéré - Ce sont les platanes qui présentent des enjeux concernant les cavités à chiroptères.



## 6- Restanques à oliviers

### Localisation :



### Descriptif :

Cet habitat est entièrement créé mais correspond à des milieux favorables aux espèces faunistiques périurbains avec les murs en pierres favorisant la nidification des reptiles et les cavités dans les troncs d'olivier favorables aux oiseaux nocturnes et aux chiroptères

### Intérêt écologique :

Fort

